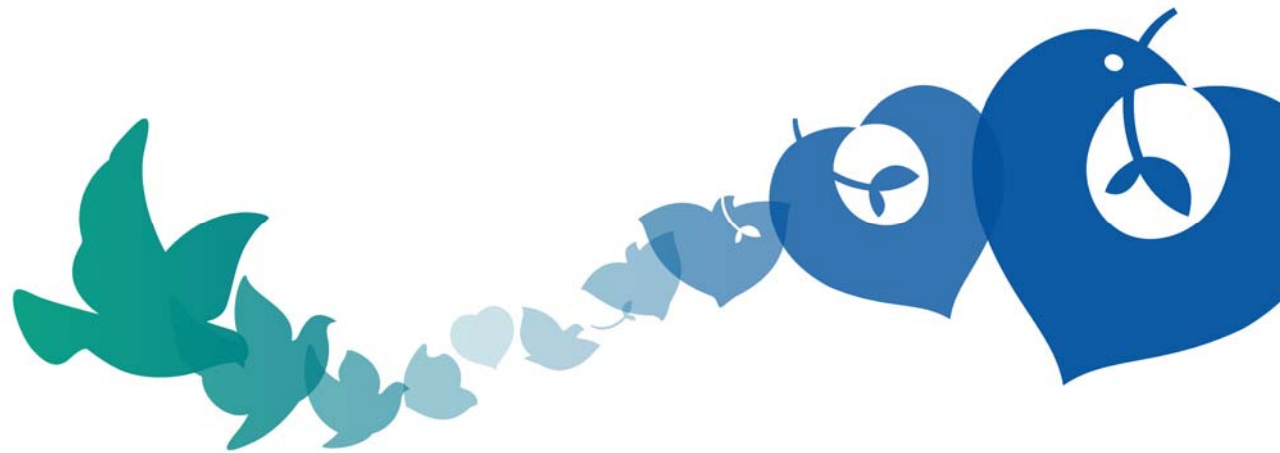


# La facturation du régime particulier



18/02/2013

# La facturation du régime particulier

## ■ Pourquoi cette mission ?

□ : un résultat de recettes en deçà de la prévision (mai 2012)

- Faire un bilan de la mise en œuvre du dispositif
- Étudier les difficultés de mise en œuvre
- Faire des propositions de bonnes pratiques et des recommandations

# La facturation du régime particulier

- La méthode de l'audit :
  - Un questionnaire pour tous les GH
  - Un audit sur site dans 6 hôpitaux
  
- Un calendrier: juin-juillet 2012

# La facturation du régime particulier

## Les constats de l'audit

- Un accompagnement par la DEFIP jugé satisfaisant par les hôpitaux
- Une réelle communication interne conduite par les hôpitaux (personnels concernés, instances)
- Pas de communication envers le public et pas d'intervention auprès des mutuelles

# La facturation du régime particulier

## Les constats de l'audit

- **Les difficultés de la mise en œuvre :**
  - Une incertitude sur le périmètre des structures éligibles au dispositif (exemple : pédiatrie, gériatrie-SSR)
  - Une difficulté lorsque la structure est constituée uniquement de chambres à un lit

# La facturation du régime particulier

## Les constats de l'audit

- **Les difficultés de mise en œuvre** (suite)
  - Une procédure manuelle, longue, lourde et insuffisamment sécurisée
  - Une coordination compliquée entre les services de soins et les services d'admissions-frais de séjour

# La facturation du régime particulier

## Les constats de l'audit

### ■ Les difficultés :

- Les réticences de personnels médicaux et soignants
- La nature des pathologies prises en charge
- Les freins sociaux  
(exemple : la précarité, les personnes âgées)

# La facturation du régime particulier

## Les constats de l'audit

### ■ Les difficultés :

- La vétusté des chambres
- Le mécontentement des patients et/ou de leurs familles
- L'hospitalisation dans le cadre de l'activité libérale



# La facturation du régime particulier

## ■ Les perspectives dans les GH:

- Très forte attente d'informatisation de la procédure
- Convenir des modalités d'utilisation des crédits d'intéressement (levier et problématique)

# La facturation du régime particulier

## ■ Recommandations :

- Redéfinir précisément le périmètre d'application du dispositif
- Exclure du dispositif, les structures constituées uniquement de chambres à un lit
- Clarifier l'articulation entre régime particulier et activité libérale

# La facturation du régime particulier

## ■ Recommandations:

- Définir les principes de l'intéressement au niveau de la DEFIP et au niveau des GH
- Développer le système d'information de la procédure
- Définir des indicateurs de suivi
- Clarifier les règles